



Les délais de paiement

Mise à disposition de visuels

Dans les marchés publics et privés, les entreprises rencontrent encore et toujours des difficultés pour le paiement de leurs factures dans les délais impartis.

Pour y remédier, la FFB a mis à disposition des adhérents sur son site internet, des visuels à insérer sur les devis et factures afin de sensibiliser les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre sur les délais de paiement fixés par la réglementation (http://www.grandparis.ffbatiment.fr/espace-adherents/dossiers/juridique/Marches delai-de-paiement-client.html).

Le message rappelle la réglementation. Il doit être visible et répétitif.

Contact: Assistance juridique au 01 40 55 10 71





